

Corrigé et barème – Analyser un document en histoire-géographie au brevet

Méthode de l'exercice 1 du brevet : présenter un document, prélever des informations, les expliquer avec ses connaissances, porter un regard critique

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 3^e

Exercice 1 – Présenter un document (histoire)

(4 pts)

- a) C'est une affiche de propagande, réalisée pour l'occupant allemand en février 1944, au moment du procès et de l'exécution des résistants du groupe Manouchian ; elle s'adresse à la population française et cherche à discréditer la Résistance en la présentant comme étrangère et criminelle. (1)
- b) C'est un discours de Winston Churchill, ancien Premier ministre britannique (il ne l'est plus en 1946), prononcé devant un public américain au début de la guerre froide : il dénonce la domination de l'URSS sur l'Europe de l'Est. (1)
- c) C'est un traité de paix, signé en 1919 par les vainqueurs de la Première Guerre mondiale et imposé à l'Allemagne vaincue, qui en est le destinataire ; il date de 1919, et non de 1914-1918. (1)
- d) C'est une photographie de presse du 10 novembre 1989, au lendemain de l'ouverture du mur de Berlin : elle montre la joie des Allemands et annonce la fin de la guerre froide ; destinée aux lecteurs des journaux, elle a un auteur inconnu, ce qu'il faut dire. (1)

Erreur fréquente — La date du document n'est pas celle des faits, et la fonction de l'auteur se vérifie : en 1946, Churchill n'est plus Premier ministre.

Exercice 2 – Prélever et expliquer : une ZAC à Muret (géographie)

(4 pts)

- a) L'acteur est la communauté d'agglomération de Muret, une collectivité locale ; elle a lancé le projet par une délibération du 14 décembre 2000. (1)
- b) Muret a tendance à devenir « le réservoir de salariés des entreprises de Toulouse ». (1)
- c) Ce sont les trajets quotidiens aller-retour entre le domicile (Muret) et le lieu de travail (Toulouse) ; ils allongent les temps de transport, encombrent les routes, polluent et font de Muret une commune où l'on ne fait que dormir. (1)
- d) La présence de l'échangeur n° 33 de l'autoroute A64, qui rend la zone accessible, et la volonté de rééquilibrer l'urbanisation entre le nord et le sud de la ville (ou : une zone de chalandise élargie par l'autoroute). (1)

Le point clé — Un bon prélèvement reprend les mots exacts du document ; une bonne explication les traduit avec du vocabulaire de géographie (mobilités, aire urbaine, acteurs).

Exercice 3 – Un aménagement ultramarin : le terminal de croisière de Papeete (4 pts)

- a) C'est un compte rendu officiel, publié le 24 mars 2022 sur le site de la Présidence de la Polynésie française, à l'occasion de la pose de la première pierre du terminal. (1)
- b) Le terminal doit relancer le tourisme de croisière : accueillir de grands navires et faire de Papeete un port de départ des croisières (« tête de ligne régionale »), et non une simple escale. (1)
- c) Le projet respecte l'environnement (bâtiment bioclimatique à ventilation naturelle, toiture végétalisable, récupération des eaux de pluie), il a une dimension sociale et culturelle (300 m² pour l'artisanat local, galerie sur l'histoire maritime polynésienne) et il vise le développement économique par le tourisme. (1)
- d) Intérêt : c'est une source officielle, précise et chiffrée, qui donne les objectifs des décideurs. Limite : c'est la communication du porteur du projet ; il présente un bâtiment pas encore construit, sans son coût ni l'avis des habitants, et ne dit rien de la pollution des paquebots. (1)

Attention — Un document officiel n'est pas neutre : il présente le projet sous son meilleur jour, et c'est justement ce qu'il faut signaler.

Exercice 4 – Corriger des réponses d'élèves (documents 1 et 2) (4 pts)

- a) Réponse vague, sans aucun élément tiré du document. Correction : « D'après le document, le bâtiment aura une toiture végétalisable et récupérera les eaux de pluie. » (1)
- b) L'élève répète l'expression au lieu de l'expliquer. Correction : « Beaucoup d'habitants de Muret travaillent à Toulouse : la commune fournit de la main-d'œuvre à la métropole, mais crée peu d'emplois sur place. » (1)
- c) « Texte » n'est pas une nature, et 2000 est la date de la délibération, pas du document. Correction : « C'est un extrait du Plan local d'urbanisme de Muret, un document officiel de la commune, datant de 2017. » (1)
- d) Officiel ne veut pas dire neutre. Correction : « Ce compte rendu officiel est précis, mais il présente le point de vue du Président, qui défend son projet : il faut le croiser avec d'autres sources. » (1)

Méthode — Pour corriger une copie, nomme d'abord l'erreur (vague, répétition, confusion de dates, naïveté), puis réécris la réponse en appliquant la bonne étape.

Exercice 5 – Réponse développée : confronter les documents 1 et 2 (4 pts)

- a) Document 1 : la communauté d'agglomération de Muret (acteur public), les entreprises et commerces attendus (acteurs privés). Document 2 : le Président de la Polynésie française, la commune de Papeete et le Port autonome (acteurs publics), les acteurs privés de la croisière et les armateurs (acteurs privés). (1)
- b) Point commun : deux collectivités s'appuient sur un axe de transport (autoroute, port) pour créer des emplois et des richesses. Différence : Muret veut rééquilibrer sa relation avec une métropole voisine, alors que Papeete veut mieux s'intégrer au tourisme du Pacifique malgré l'éloignement. (1)
- c) L'aménagement du territoire vise à réduire les inégalités entre territoires, avec des acteurs publics et privés ; les territoires ultramarins sont éloignés de la métropole, insulaires et très dépendants du tourisme (autre connaissance possible : la périurbanisation allonge les trajets domicile-travail). (1)
- d) Les deux documents présentent des aménagements décidés par des collectivités pour développer leur territoire et corriger un déséquilibre. À Muret, au sud de l'aire urbaine de Toulouse, la communauté d'agglomération crée la ZAC « Porte des Pyrénées », car la commune risque de devenir un simple « réservoir de salariés » pour Toulouse : chaque jour, les habitants partent travailler dans la métropole, ce qui allonge les trajets et encombre les routes. En attirant entreprises et commerces près de l'échangeur de l'autoroute A64, elle veut créer des emplois sur place et rééquilibrer la ville entre le nord et le sud. À Papeete, le Président de la Polynésie française, avec la commune et le Port autonome, lance un terminal de croisière international. La Polynésie est un territoire ultramarin, dans le Pacifique Sud, à des milliers de kilomètres de la métropole, et son économie dépend beaucoup du tourisme : le terminal doit accueillir des navires de 1 400 à 2 400 passagers et faire de Papeete une « tête de ligne régionale », pas une simple escale. Les deux projets s'appuient sur un axe de transport, l'autoroute d'un côté, le port de l'autre, et se veulent durables : respect de l'environnement à Muret ; bâtiment bioclimatique, récupération des eaux de pluie et place pour l'artisanat local à Papeete. Ils montrent que l'aménagement du territoire sert à réduire les inégalités entre territoires, à l'échelle d'une agglomération comme à celle de l'outre-mer. (1)

À retenir — Une réponse développée réussie croise les deux documents idée par idée et ajoute des connaissances : elle ne résume jamais un document, puis l'autre.